



Perdu 2 années de salaires 87/88 pour la retraite

Par **Nikki 17**, le **20/04/2009** à **12:21**

Bonjour,

Le CNAV me demande les fiches de paie sur la période, je leur ai montré ma déclaration d'impôt sur la période mais réclame les fiches que j'ai perdu! la société qui m'employait à cette époque a changé de directions plusieurs fois, comment puis-je faire pour solder ma retraite, sinon je dois travailler 2 ans de plus!!!

Cordialement

Nikki 17

Par **Berni F**, le **20/04/2009** à **14:16**

je ne sais pas si ça peut marcher, mais une idée me viens à l'esprit :

faite une déclaration de perte (ou vol, si il faut) au poste de police le plus proche de chez vous. vous pourrez alors leur fournir un "simili" de justificatif.

si l'employé auquel vous avez à faire n'accepte pas ce justificatif, vous pouvez tenter de le faire accepter via un courrier recommandé AR (pour contourner un refus délivré "machinalement")

Par **Nikki 17**, le **20/04/2009** à **18:06**

Il s'agit du CNAV !! je ne connais pas bien la législation, j'ai envoyé un courrier au ss de la sté à l'époque qui existe tjrs, mais je crains que les fiches de salaires de ces années ne soient plus en leur possession mais aux archives!! impossible de les récupérer, attend leur réponse.
merci pour votre aide
Nikki

Par **kingdom**, le **04/06/2009** à **15:22**

La CNAV peut également écrire à cet employeur, se qui motivera d'autant plus les recherche de l'employeur. Relancer cet employeur à se sujet en lui faisant bien comprendre que vous etes coincé, je pense qu'ilp euvent faire un geste de compréhension.